

Image not found or type unknown



Comment peut on être titré sans reprendre la succession?

Par **val_old**, le **05/06/2007** à **23:43**

vous n'avez pas pu me répondre.
peut-on alors reprendre l'histoire de ce terrain et le rajouter à la succession clôturer depuis presque 15 mois avec un autre notaire, puisque le notre est ridicule et ne veut rien entendre.
merci val

Par **Jurigaby**, le **06/06/2007** à **01:21**

Bonjour.
Si je n'ai pas osé répondre à votre première demande, c'est tout simplement parce que cela dépasse la compétence des membres de ce forum, à commencer par moi.
A votre place, je prendrai contact avec un avocat ou un autre notaire, puisque de toute manière, vous devrez obligatoirement faire appel à un de ces derniers si jamais la succession devait être reprise.
Cdt.